

**Assemblée publique tenue le :**

Mercredi 28 juin 2017, à 19 h  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Salle du conseil

**Sont présents :**

- M. Alan DeSousa, président  
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Georges Bourelle, vice-président  
Ville de Beaconsfield
- Mme Laurence Lavigne Lalonde, vice-présidente  
Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Catherine Clément-Talbot  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Richard Guay  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- Mme Justine McIntyre  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Yves Gignac  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Vaillancourt  
Arrondissement du Sud-Ouest

**Sont absents :**

- M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard
- Mme Laura-Ann Palestini  
Arrondissement de LaSalle

\*\*\*\*\*

**1. Ouverture de la séance**

M. Alan DeSousa déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue au citoyen et aux commissaires présents. Il présente les membres de la Commission et résume le mandat de la Vérificatrice générale (VG) et l'analyse que la Commission sur les finances et l'administration (CFA) en a fait.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de la vice-présidente, Mme Lavigne Lalonde, appuyée par Mme Clément-Talbot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Lecture et adoption des recommandations suite à l'étude du rapport de la Vérificatrice générale 2016**

M. DeSousa mentionne que les commissaires ont tous pris connaissance du projet de recommandations qui est présenté ce soir (voir annexe 1). Il valide auprès des commissaires s'ils sont à l'aise avec le contenu du document. Il demande une dispense

---

de lecture des recommandations pour procéder immédiatement à leur adoption, ce que à quoi consentent unanimement les commissaires.

Sur une proposition de M. Bourelle, appuyée par Mme McIntyre, les recommandations sont adoptées à l'unanimité par les membres.

**4. Période de questions et d'interventions des citoyens**

Aucune question.

**5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission**

Aucun commentaire.

**6. Levée de l'assemblée**

M. DeSousa remercie les commissaires pour leur présence et leur collaboration. Il mentionne qu'une séance de travail de la CFA aura lieu en août concernant le fardeau fiscal des OBNL locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 06.

DÉPOSÉ LE : 20 JUIN 2018

---

Alan DeSousa, FCPA, FCA  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

**Annexe 1 : Projet de recommandations****Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-3000  
Télécopieur : 514 872-5655  
[ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)

**COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION*****Étude du rapport de la vérificatrice générale 2016 de la Ville de Montréal*****RECOMMANDATIONS**

À la suite de l'étude publique menée sur le Rapport de la Vérificatrice générale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération, la Commission sur les finances et l'administration formule ses recommandations et remercie la Vérificatrice générale (VG) et son équipe pour leur collaboration.

Quoique plusieurs des recommandations de la VG s'adressent spécifiquement à certains arrondissements et à certains services centraux, la Commission invite l'ensemble des instances et unités d'affaires de la Ville à s'inspirer des meilleures pratiques suggérées dans son rapport et à les mettre en œuvre dans leur milieu respectif.

Les membres de la Commission tiennent à souligner la qualité du rapport présenté par la nouvelle Vérificatrice générale, mais également celle de son approche, à la fois constructive et basée sur la collaboration et l'amélioration des processus.

Au terme de cet exercice, la Commission sur les finances et l'administration fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA VG**

**CONSIDÉRANT** les réactions de la Ville de Montréal quant aux principaux rapports de vérification déposés et la continuité de l'exercice qui doit être consacrée par les divers services corporatifs et arrondissements ;

**CONSIDÉRANT** le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la Vérificatrice générale ;

**CONSIDÉRANT** les constats et les recommandations pertinentes contenus dans ce rapport annuel 2016 ;

**R-1**

Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information<sup>1</sup>. En conséquence, il est recommandé

<sup>1</sup> Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016*. Montréal, 16 mai 2017, 436 p.

que toutes les recommandations présentes dans le rapport de la VG reçoivent une réponse au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

**R-2**

Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations de la Vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;
- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

**R-3**

Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le bureau du VG lors de l'étude de son rapport 2015 et présents en ANNEXE 1, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports de la VG afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal. Pour le rapport 2016 de la VG, que cette dernière fournisse ces mêmes tableaux à jour à l'attention de la Commission dans les plus brefs délais.

**R-4**

Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

**GESTION CONTRACTUELLE ET RÔLE DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS**

*CONSIDÉRANT le non-respect des échéanciers, les dépassements de coûts ainsi que l'absence de rapports de clôture et donc de reddition de comptes formelle pour les projets analysés dans l'audit de Gestion des travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Ville de Montréal contenu dans le rapport du VG 2015 ;*

*CONSIDÉRANT que le comité exécutif reçoit régulièrement des présentations sur les projets d'envergure de la Ville et sur leur mise en œuvre, mais que cette pratique n'est pas systématique pour tous les contrats octroyés par la Ville ;*

*CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun mécanisme efficace pour que les élus captent systématiquement les problématiques en lien avec la mise en œuvre des contrats octroyés par la Ville ;*

*CONSIDÉRANT que les élus montréalais doivent assurer une reddition de comptes serrée aux citoyens sur la manière dont les deniers publics sont dépensés ;*

*CONSIDÉRANT la réponse du comité exécutif aux recommandations R-6 et R-7 du rapport de la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude du rapport 2015 du VG qui reconnaît que la Commission sur l'examen des contrats a un mandat trop étroit pour étudier ces problématiques<sup>2</sup> ;*

*CONSIDÉRANT le mandat attribué à la Commission sur l'examen des contrats, lequel se limite à l'étude de la conformité administrative du processus d'appel d'offres, sans rendre compte de la qualité de la mise en œuvre des contrats<sup>3</sup> ;*

<sup>2</sup> Ville de Montréal. Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal – Exercice 2015. En ligne.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%C9PONSE\\_VG15\\_20160926.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/R%C9PONSE_VG15_20160926.PDF) (page consultée le 22-06-2017)

<sup>3</sup> Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), art.2

**R-5**

Que le mandat de la Commission sur l'examen des contrats soit élargi afin de permettre :

- Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.
- Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et les redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière.

\*\*\*\*\*